COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

AVIS D'AUDIENCE

Alectra Inc. a déposé une demande pour acquérir le contrôle de Newmarket Hydro Holdings Inc. et pour procéder à la fusion de Newmarket-Tay Power Distribution Ltd., de Newmarket Hydro Holdings Inc. et de Tay Hydro Inc.

Alectra Inc. (Alectra) a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver la première phase (phase 1) d'une transaction en deux phases concernant Newmarket Hydro Holdings Inc. (Newmarket Hydro Holdings), Tay Hydro Inc. (Tay Hydro) et Newmarket-Tay Power Distribution Ltd. (Newmarket-Tay Power). Alectra est la société mère d'Alectra Utilities Corporation, un distributeur d'électricité titulaire d'une licence de la CEO.

Dans le cadre de la phase 1, Alectra prendrait le contrôle de Newmarket Hydro Holdings et fusionnerait par la suite Newmarket Hydro Holdings, Tay Hydro et Newmarket-Tay Power. La société issue de la fusion continuerait d'exercer ses activités en tant que filiale en propriété exclusive d'Alectra sous le nom de Newmarket-Tay Power Distribution Ltd.

Newmarket Hydro Holdings et Tay Hydro sont des sociétés de portefeuille qui détiennent respectivement 93 % et 7 % des actions ordinaires émises et en circulation de Newmarket-Tay Power, un distributeur d'électricité titulaire d'une licence de la CEO. Une fois la phase 1 terminée, Newmarket-Tay Power continuerait d'exercer ses activités en tant que distributeur d'électricité autonome sous la même raison sociale.

Alectra soutient que les coûts différentiels ponctuels de transaction et de transition associés à la phase 1 de la transaction proposée ne seront pas financés par les contribuables.

À une date ultérieure, après la phase 1 de la transaction, Alectra Utilities Corporation et Newmarket-Tay Power présenteront une demande au titre de la phase 2 afin d'obtenir l'autorisation de fusionner et de poursuivre leurs activités sous le nom d'Alectra Utilities Corporation.

Veuillez examiner la demande pour plus amples renseignements sur les requêtes.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Allez sur le site **www.oeb.ca/fr/participez** et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0238** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- déposer une lettre de commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **27 novembre 2026** si vous souhaitez :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
/ATS: 1 877-632-2727
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
https://www.oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours

Alectra Utilities
1 833 253-2872
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h
alectrautilities.com

Cette audience sera tenue en vertu de l'alinéa 86 (2) a) de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.**

This document is also available in English.

Ontario

Commission de l'énergie de l'Ontario